

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Le Garrec, Riu, Touya, Yvora, Somerville,
Mmes Adoue, Claverie, Lesgards, Duverdier.

Excusés : Mme Expert -Mr Lassalle.

***Demande de Mr IGLESIA concernant le tarif jaune.**

Mr IGLESIA informe que l'installation électrique de la future boulangerie nécessite un raccordement ERDF en tarif "jaune" avec un impact financier de 2381,12 €. Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle participation financière au coût des travaux. Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de participer aux frais en retardant d'un mois l'échéance du premier loyer.

***Demande de Madame DESNAULES.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande écrite de Mme DESNAULES qui souhaite louer un local au pôle commercial afin d'y installer un institut de beauté. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, répond favorablement à sa requête.

***Réforme des rythmes scolaires : demande de report.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours avec la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Avec les incertitudes concernant les financements, l'encadrement des activités et l'avis des enseignants majoritairement pour le report, c'est dans ce contexte, qu'Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale avant le 31 mars 2013.

***Communication de la commission Port (Rapporteur Christiane Expert)**

En l'absence de Mme Expert, cette communication est reportée au prochain conseil. En attendant, Mr Courty a fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à ce sujet.

***Programme action ONF.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avis technique de l'ONF, le conseil municipal demande la désignation et la mise en vente en l'année 2013 des coupes dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous : Coupes rases de peupliers : Parcelle 2 surface : 4,26 ha.

Le programme d'action prévu pour 2013 est de réaliser les travaux consécutifs à la tempête Klaus pour 7576,14 € qui devraient être subventionnés à 80%. A cela, s'ajoute la somme de 10864,56 € pour les parcelles 1 - 3 et 5. Dans cette somme, est incluse l'assistance technique de l'ONF.

***Travaux de mise en conformité salle des fêtes (Rapporteur Jean Riu).**

Mr Riu se charge de récupérer le certificat de conformité auprès de la Sté Lamarque intervenue pour le chauffage de la salle. Les travaux d'électricité ont été effectués afin de lever les non conformités du rapport Apave.

***Travaux accessibilité des bâtiments communaux (Rapporteur Jean Riu).**

Le conseil municipal souhaite que des aménagements d'accessibilité sur les divers bâtiments soient rapidement mis en œuvre. La commission bâtiments va proposer au conseil une liste de travaux rapidement réalisables.

Mr Riu a exposé le projet d'aménagement de l'école, le conseil donne son accord pour faire aboutir ce projet, sa validation sera effective en fonction du chiffrage qui sera proposé.

***Formation obligatoire pour les associations qui veulent organiser des repas (Rapporteur P.Courty)**

Le champ d'application de cette formation proposée par le Greta s'adresse entre autre aux associations qui préparent régulièrement des repas. Quelques unes de nos associations communales pourraient être concernées,

une réunion est prévue avec Mr Courty le 15 mars, afin de faire un point avec celles qui seraient susceptibles d'être assujetties à cette formation.

***Droit de Prémption terrains : Sections D n°818, n°822 Coumes ; Section D n°245, n°246 Bourg ; Section A n°737 Postis.**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de prémption.

*** Heures supplémentaires personnel communal.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, les heures supplémentaires effectuées par certains agents communaux.

***Orientations budgétaires.**

Chaque commission fait part des projets éventuels chiffrés pour permettre l'établissement du prochain budget d'investissements.

***Divers.**

-Le groupe de travail du Syndicat Mixte des Berges du Bas Adour s'est réuni pour la seconde fois afin de débattre sur la répartition des charges entre les communes. A l'issue des discussions, le groupe de travail propose d'arrêter les principes suivants :

-le lancement d'une étude dès la constitution de la structure dans sa nouvelle configuration (périmètre étendu), sur la base d'un cahier des charges préparé par le groupe de travail. Cette étude permettra aux élus de partager la connaissance du fonctionnement des cours d'eau du territoire et les enjeux présents, et en s'appuyant sur la concertation locale, de définir une stratégie de gestion. Cette démarche, menée de manière identique sur d'autres secteurs du département aboutit généralement à une modification des compétences du syndicat, et donc des statuts et de la répartition des charges.

-l'établissement d'une clef de répartition des charges provisoires basée sur deux principes : la mutualisation des charges de fonctionnement à l'ensemble des communes du périmètre, le maintien des cotisations appelées auprès des communes membres « historiques »

-la reprise des statuts actuels du Syndicat du Bas Adour, en ajustant seulement les éléments nécessaires à des statuts « d'attente », en prévision d'un changement des statuts à l'issue du rendu de l'étude stratégique.

-Le conseil municipal répond favorablement à la demande de l'Association Départementale des Restaurants du Cœur pour l'attribution de la subvention sollicitée de 80 € sachant que quelques personnes de la commune en bénéficient.

-La cinquième édition de Festiv'Adour se déroulera cette année encore sur 4 communes du bord d'Adour : St Jean de Marsacq, Saubusse, Josse et St Martin de Hinx. Les dates arrêtées sont le 8 mai, les 21, 27 et 28 juillet, et le 20 septembre avec pour objectif d'attirer un public familial local et touristique pour partager nos valeurs.

-La 18^{ème} édition du Grand Prix des Stations Thermales 2013 se déroulera le Mercredi 1^{er} Mai 2013 avec un départ de Saubusse à 14h.

-L'Aviron Bayonnais organise comme tous les ans sa randonnée nautique des 3 Rivières. Pour cela, l'association sollicite l'autorisation du conseil municipal pour occuper l'espace public, en bordure de l'Adour, dès le mercredi 8 Mai au matin pour y entreposer une vingtaine de bateaux. Le départ de la manifestation étant le jeudi 9 mai à partir de 14h30. Le conseil répond favorablement à la demande.

-Concernant le très haut débit, MACS informe le conseil municipal que les habitants de Saubusse ayant un débit < à 800 ko/s peuvent désormais prétendre à une subvention qui couvre l'installation d'une parabole leur permettant d'accéder au très haut débit. Ils peuvent adresser leur demande à Mr Christophe Carayon, chargé du très haut débit à MACS, qui leur indiquera la marche à suivre.

-Le conseil municipal félicite Mme Christine Beffort pour l'obtention de la médaille de Vermeil et la médaille d'Or d'Honneur du Travail ainsi que Mr Lilian Capéra pour l'obtention de la médaille d'Argent d'Honneur du Travail.

-Le projet d'achat d'un désherbeur thermique en partenariat avec trois autres communes se concrétise, la participation de chaque commune s'élèverait à 4000 € environ.

-L'étanchéité de la verrière du trinquet nécessite d'être contrôlée ainsi que le joint au sol du fronton. La commission bâtiment va envisager les travaux à effectuer.

-Site internet « saubusse.fr » : un rapport d'évaluation du site web de notre commune (saubusse.fr) établi par l'AEC (agence des initiatives numériques), classe notre collectivité à la 22^{ème} place sur 121 communes de moins de 2000 habitants, évaluées en Aquitaine. Le taux de conformité de notre site, basé sur 6 critères, atteint 58% comparativement à une moyenne générale de 45%. Le conseil municipal félicite la commission administrative.

-ERDF qui a été à nouveau sollicité, informe que l'analyse du câble de l'Avenue des Thermes se poursuit et nous tient informé de son évolution.

- Si l'installation d'un défibrillateur extérieur sécurisé est envisageable, il faut inclure le coût d'environ 1700 € au prochain budget. Une demande de subvention sera faite également auprès de l'Association des Maires des Landes et des Maires Ruraux.
- Dans le but de projets futurs, la commission Projets s'est réunie afin d'étudier les diverses possibilités se rapportant à la salle des fêtes. Plusieurs pistes ont été étudiées :
 - l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment : Coût : 1 100 000 €,
 - déménagement de la mairie au presbytère et réaménagement de la mairie, coût : 280 000 €,
 - construction d'une salle derrière la mairie, coût : 400 000 €. Pour permettre une étude approfondie, une somme de 20 000 € est prévue dans les orientations budgétaires. En sollicitant des subventions auprès des différents partenaires, cette somme devrait être revue à la baisse si nous obtenons des subventions conséquentes de leur part.
- Le Sydec sera encore une fois saisi afin que l'éclairage du pôle médico-commercial ne soit pas allumé inopinément.
- Suite à la demande de certains employés municipaux qui souhaiteraient avoir un téléphone portable dans le cadre de leur fonction, le conseil est informé que MACS lance une étude de mutualisation-groupement de commande pour la téléphonie mobile. La commission en charge du dossier est conviée à cette réunion qui a lieu le 19 mars 2013.
- Comme l'année précédente, il sera procédé à l'analyse de l'eau des douches du trinquet pour éviter la légionellose.

Les rendez-vous du mois :

- **Dimanche 3 mars** : Défilé du Carnaval.
- **Samedi 9 mars** : ACCA : repas des chasseurs : ouvert à tous. Prix du repas : 16 € - Inscriptions jusqu'au 04/03/2013 à la mairie : 05.58.57.70.38 ou à Mr PEREZ Marco : 05.58.57.33.82 / 06.80.88.74.28
- **Mardi 19 mars : cérémonie : 18h30** : dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.
- **1^{er} avril** : omelette pascale.